

# LE COURRIER DU COMMERCE

## JOURNAL DES HALLES & MARCHES

Fondé par A. GODARD en 1874

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

### Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 21-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines. Téléphone 33-64

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France... 25 fr. AN  
Etranger... 35 fr. AN

Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles, en 4° page, sans contr. 0 fr. 75 la ligne  
Reclames en quatrième page... 1 franc  
Chronique troisième page... 1 fr. 50  
Chronique deuxième page... 2 francs

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 21-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines. Téléphone 33-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

## L'A PEU PRÈS

Est une Mauvaise Méthode

Quand la guerre sera finie, on commencera à comprendre comment il aurait fallu envisager les questions économiques nouvelles créées par le cataclysme mondial, soulevées par les problèmes de la vie chère. On conviendra enfin que le commerce pris en général n'a pas été un profiteur mais une victime non seulement des circonstances mais aussi de l'absence d'un programme sérieux. On comprendra que les mesures d'occasion, hâtives et mal étudiées, que l'on a peu à peu grigé à la hauteur d'une institution, que l'illégalité sont des méthodes mauvaises, nuisibles à l'intérêt général en même temps qu'elles sacrifient inutilement celui respectable après tout des citoyens dont le commerce constitue le gagne-pain.

La charrie devant les bœufs avance bien difficilement. Si au printemps prochain, M. le Ministre, chef de la culture française fait placer les charrettes devant ses tracteurs au lieu de les tirer à l'arrière, je doute fort qu'il récupère de grandes superficies pour la culture du blé.

De même si, estimant qu'il est trop banal d'observer les époques de saison pour l'évolution végétative de cette importante céréale, il fait emblaver au mois d'août et moissonner au mois de janvier, je crains vivement qu'il ait de piètres résultats.

L'acclimatation des palmiers au Groenland me semble aussi périlleuse que celle des edelweiss sous l'équateur! Ce sont pourtant des efforts de cette nature que l'on a déployé pour enrayer la hausse des denrées.

Quand on a taxé le blé, nous avons dit, ainsi que les commerçants: Attention, vous mettez le doigt dans un engrenage compliqué vous ne le sortirez pas de sitôt. Mais puisque, malgré tout, vous êtes persuadé que les taxations sont seules capables d'empêcher les denrées de monter à des cours exorbitants, il vous faut tout taxer.

Le commerce, adversaire en principe des taxations, ne pouvait mener campagne pour leur généralisation. Il ne pouvait que montrer le danger.

Nous l'avons fait amplement et ce n'est pas notre faute si le bétail a mangé tant de blé.

On vient de compléter les taxes des céréales par la taxation de l'orge et du seigle.

Sans trop savoir pourquoi on a fixé le prix de 30 fr. pour le seigle et celui de 31 fr. pour l'orge. L'avoine reste taxée à 28 et 29 fr., le blé à 33 fr., le son à 18 fr. Nous ne parlons là que des taxes à la production.

Par morceaux, en cours de campagne, on arrive à la taxation générale des céréales et de certains de leurs dérivés.

A-t-on taxé le blé, l'avoine, le son et dernièrement le seigle et l'orge au moment opportun? Ce souci est trop futile. On devine d'ailleurs la mentalité qui préside en haut lieu. Elle s'inspire d'un esprit de défiance envers les commerçants. On agite pendant longtemps le spectre de la taxation probable espérant ainsi enrayer la hausse. On l'arrête en effet par à coups et l'on jette ainsi de véritables paniques sur les marchés. Il n'y a qu'à observer ce qui s'est produit sur le marché des orges en ces dernières semaines. Ces paniques passées, la taxe ne voyant pas le jour, a haussé reprend son bonhomme de chemin.

Un beau matin, comme par hasard, on trouve un décret de taxation à l'Officiel. Certains qui sont dans le secret des dieux n'y perdent pas toujours.

L'orge vaut 40 francs, on taxe à 31 francs; le seigle vaut 35 francs, on taxe à 30 francs.

re à la taxe le marché lui-même s'est fait avant le vendeur est en quelque sorte l'entrepositaire réel ou fictif de la marchandise achetée du jour de la vente au dernier jour de la livraison.

Nous poserons cependant la question. Elle intéresse au premier chef nombre de nos lecteurs.

Mais je me garderais bien de le demander à l'un de nos Préfets car ces hauts fonctionnaires qui ont donné si souvent, pendant cette guerre, des preuves de leur intelligente activité et de leur initiative doivent être singulièrement embarrassés en ce qui concerne les taxations.

Je gage qu'ils aimeraient mieux dix élections sénatoriales et vingt élections législatives que ces taxes, détaxes, re-taxes, pseudotaxes, etc.

Voici M. le Préfet de l'Isère qui, un mois à peine après avoir taxé le lait et le beurre dans son département rapporte son arrêté.

Certains considérants du nouvel arrêté sont typiques:

Considérant, dit M. le Préfet, que la taxation du lait et du beurre dans le département de l'Isère ne pouvait être efficace que si, comme cela avait été prévu par les instructions ministérielles, des arrêtés identiques de taxation avaient été pris en même temps dans tous les départements de la région;

Considérant que, contrairement à ce que nous étions fondés à croire lors de la publication de notre arrêté du 1<sup>er</sup> décembre, des arrêtés de taxation du lait et du beurre n'ont pas été pris dans les départements de la région, notamment dans celui du Rhône; que dès lors les producteurs et les commerçants avaient intérêt à exporter la plus grande partie du lait et du beurre dans les départements où la taxe n'a pas été établie; considérant que les manœuvres d'accaparement et de spéculation qui en sont résultées ont provoqué la pénurie de beurre dans les villes en particulier et nuit aux intérêts des consommateurs du département, arrêtons, etc.

Ce qui devait arriver, arriva! Il en est du beurre et du lait et du département de l'Isère comme de bien d'autres.

C'est pour toute la France qu'il faut établir des règlements, les intérêts de tous les départements s'enchevêtrent en la matière, se confondent parfois.

Des décisions générales, opportunes, bien étudiées, le ravitaillement de la population civile s'en portera mieux, le commerce et l'agriculture aussi.

ALBERT BOUTIN.

## ECHOS ET INFORMATIONS

Paris, 2 février.

**La prime de 3 francs par quintal de blé**

Le Sénat a adopté, ainsi que nous l'avons annoncé, le projet de loi attribuant une prime de 3 francs par quintal de blé récolté en France en 1917.

Au cours du débat, auquel ont pris part notamment MM. Lhopiteau et Darbot, M. Clémentel a fait l'importante déclaration ci-après: « La Situation de tous les pays au point de vue du blé est sérieuse. Mais l'Amérique du nord est touchée par l'absence des émigrants italiens et la concurrence de la production des munitions. L'année 1917-18 sera certainement la plus dure. Jusque-là nos stocks nous donnent des garanties, mais à partir de ce moment, il y aura de grandes difficultés.

Notre pays est un grand grenier à blé. Mais la nécessité de lever trente classes et d'improviser les fabrications de guerre, qui occupent 1 million 500.000 personnes a considérablement diminué notre main-d'œuvre agricole. De plus, une partie de nos départements les plus producteurs de céréales a été envahie. Nous avons importé davantage. Il faut penser à produire davantage. Le gouvernement s'est décidé à favoriser la production du maïs, de substances de substitution et aussi de pommes de terre. Grâce à la clairvoyance du général Lyauté et du général commandant en chef, qui se rendent compte qu'il y a trois armées, l'une qui se bat, l'autre qui produit des munitions, la troisième qui cultive la terre, nous avons pu obtenir la mobilisation agricole des classes 1888 et 1889. On aura 50.000 hommes, auxquels il faut ajouter 33.000 prisonniers allemands. « En ce qui concerne les pommes de terre, nous trouvons partout une très grande bonne volonté, nous réunissons des sommes nécessaires et de nombreux terrains sont offerts. »

Le ministre a exprimé, en terminant, la conviction que tous les cultivateurs répondront à l'appel du gouvernement.

**Les Représentants de raffineries**

Dans la seule région parisienne, les raffineries de sucre emploient environ cinq cents courtiers ou représentants chargés de visiter la clientèle et de passer ses ordres. Or, en vertu du décret du 2 janvier 1917, dont l'application est imminente, les raffineries ne pourront faire de ventes qu'aux commissions départementales de répartition auxquelles devront s'adresser désormais les détaillants. La conséquence est de rendre inutile le rôle des courtiers.

Emus par cet état de choses, les représentants de raffineries se sont réunis hier et ont décidé d'adresser à M. Edouard Herriot, ministre du Ravitaillement, dont ils apprécient les efforts incessants, une

délégation qui lui exposera leurs doléances. Ils sont convaincus que le ministre saura trouver un « modus vivendi » qui satisfasse les intérêts généraux sans les priver de leur gagne-pain.

**La Récolte mondiale du blé**

Un journal anglais, qui fait autorité, « The London Grain seed and Oil Reporter » publie les chiffres de la récolte mondiale du blé dans les principaux pays pendant les campagnes 1913 à 1916. Nous résumons ci-après des résultats exprimés en quarts, le quart compte pour 2 hectol. 9 :

Pays	1916	1915
Europe	249.820	261.581
Amérique	120.785	199.867
Asie	44.260	52.854
Afrique	9.275	10.897
Australie	17.424	23.390
Total général	441.564	551.586

Pays	1914	1913
Europe	246.389	282.875
Amérique	157.178	143.030
Asie	43.487	50.122
Afrique	9.093	10.424
Australie	4.016	13.573
Total général	460.163	450.024

Soit 1.280.536.600 hectolitres en 1916, contre 1.594.041 en 1915, 1.364.472.700 en 1914, et 1.450.066 en 1913. Le déficit en 1916 porte sur toutes les parties du Monde, mais surtout en Amérique, les Etats-Unis ne figurant dans ces chiffres que pour 79.985 quarts en 1916 contre 126.440 quarts en 1915.

**La consommation de l'alcool**

La campagne contre l'alcool se poursuit très vigoureuse et rallie chaque jour de nouveaux adhérents. Nous avons signalé dans ce journal l'appui apporté à cette campagne par l'Union des Industries Métallurgiques et Minières représentant 65 syndicats. Le syndicat national du Commerce des spiritueux et liqueurs de France vient d'adresser à cette association une lettre signée de son président M. N. Cusnier, faisant ressortir que l'interdiction de la vente des alcools causerait le plus grave préjudice à l'industrie du pays et au trésor. « Nous sommes », dit cette lettre, aussi partisans que vous de la lutte contre l'alcoolisme, que nous considérons comme un fléau et qui est, de plus, notre pire ennemi, par la confusion voulue et même quelquefois intéressée que les tempérants absolus cherchent à établir entre l'alcool et l'alcoolisme. Et elle ajoute: « Si seulement on avait essayé de lutter contre l'alcoolisme, nous comprendrions, à la rigueur l'état d'esprit que dénote la résolution prise par votre Union. Mais vous savez aussi bien que nous que l'on n'a jamais rien fait, et que la loi de 1873 reste presque lettre morte ou du moins est rarement appliquée ».

Le président du Syndicat national adresse, d'autre part, une lettre aux membres du Parlement, exposant les motifs qui doivent les inspirer dans les circonstances où se présente cette question que le Parlement va être appelé à résoudre.

Par raison d'économie et par suite de la mobilisation prochaine du personnel de P. T. T. appartenant aux classes de l'armée territoriale, la fermeture des établissements de poste et de télégraphe sera avancée d'une heure à partir du 5 février prochain. En conséquence, les bureaux des villes feront, à 19 heures au lieu de 20 heures, et ceux des campagnes à 18 heures au lieu de 19 heures.

Quant aux bureaux télégraphiques de nuit, ils resteront ouverts pour le dépôt des télégrammes, jusqu'à 20 heures au lieu de 24 heures.

Les nouvelles heures d'ouverture et de fermeture de chacun des bureaux seront d'ailleurs affichées d'une manière apparente dans les salles d'attente.

La carte de sucre n'est pas encore créée, l'organisation qu'elle rend nécessaire n'étant pas encore au point. Le public ne lui fera pas d'ailleurs très bon accueil. N'aurait que trois morceaux de huit grammes par jour pour sucrer le café ou bien le thé, ne plaira à personne. Tout le monde se dit, avec juste raison, que si l'Etat, au début de la guerre, avait laissé nos commerçants spécialisés importer du sucre, au lieu de les menacer de la réquisition, nous ne serions pas obligés à l'heure actuelle, de réduire notre consommation.

**Les bureaux sont toujours les mêmes. Pour eux, les compétences n'existent pas.**

C'est ainsi que M. Laubent, le créateur l'inventeur des sous-marins construits au Petit Creusot depuis plusieurs années, est toujours dans la vie officielle quoiqu'ayant, en plusieurs fois, proposé ses services au gouvernement.

Chaque fois les bureaux ont récompensé son concours. Pourquoi ?

Depuis vendredi dernier, la neige n'a presque pas cessé de tomber sur tous les points de la France. La terre a été rapidement recouverte d'un blanc manteau qui s'est aussitôt gelé.

Le thermomètre, dans la région Lyonnaise marqua jusqu'à 20° au-dessous de zéro. Un froid pareil n'avait pas été constaté depuis 1890. La Saône charrie d'assez gros glaçons.

A Paris, la température n'a encore atteint que -10°; un de nos confrères qui s'est amusé à rechercher, dans la nuit des temps les époques des grands froids, signale qu'en 1740 le thermomètre descendit jusqu'à 12° 1/2, en 1754 14° 1/2 au-dessous de zéro. En 1780 et 1783 l'hiver étant plus rude, le thermomètre

marqua -15° 1/2; en 1825 on enregistra -13° 1/2; en 1830 -16° 1/2; en 1840 -17° 1/2; enfin en 1871 le thermomètre descendit jusqu'à -21°; et en 1879 la température s'abaisa jusqu'à 24°.

En cette année 1917, pour comble de bonheur, le charbon fait complètement défaut et tous, pauvres et riches géleurent devant leur foyer sans feu... Résignons-nous, nos poils au front souffrent encore plus que nous sans se plaindre.

D'après les prévisions de plusieurs savants directeurs d'observatoire cette température sibérienne se relèvera un peu d'ici au 12 février; après cette date la vague de froid s'abattra encore sur nous jusqu'en mars vraisemblablement. Douce perspective...

**Le Fugro :** On attend avec curiosité les résultats que produiront sur le budget des recettes du département des postes le retour du timbre de 15 centimes.

Lorsque celui-ci fut abaissé jadis à 10 centimes, on publia des rapports, ornés de chiffres flatteurs, où l'on préconisait les avantages financiers de la réforme; et l'on eût dit que le prix modique imposé par l'Etat aux correspondances de particuliers, incitait à s'écrire entre et les maintes personnes qui n'avaient rien à se dire.

Les raisonnements qu'on produisit alors peuvent avoir perdu leur vertu. Mais les chiffres moins dociles d'ordinaire que les idéologies comment se comporteront-ils en l'avenir ?

On ne tardera pas à savoir si, conformément à la spirituelle maxime de M. Thiers, la statistique est un art, avant d'être une science.

## LA QUESTION DES PEaux EN POILS

**RAPPORT présenté par M. Paul Nicolle au nom de la Fédération de la Boucherie du Centre et du Sud-Est.**

Messieurs, Au cours de la réunion des délégués de la boucherie de la région lyonnaise, j'ai eu l'honneur d'être chargé d'établir un rapport sur la question très intéressante de la réquisition des cuirs en poils. Je remercie vivement mes collègues de cette marque de confiance.

Tout d'abord, il se pose pour nous une question de moralité: la hausse atteint des prix exorbitants. Des murmures s'élèvent dans le public, mal renseigné. On a l'air de voir en nous des profiteurs, alors que nous sommes complètement étrangers à cette hausse inconsidérée.

Il y a forcément des spéculateurs, et il est de notre devoir de les démasquer, tant dans notre intérêt que dans celui de nos collègues qui font bravement leur devoir sur le front.

Avant d'entamer cette discussion sur la réquisition, il aurait-il pas lieu de rechercher les raisons qui ont pu contribuer, dans une certaine mesure, à amener le gouvernement à procéder à la réquisition des cuirs et de citer quelques profits scandaleux obtenus par Messieurs les tanneurs. A ce propos, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler quelques passages du discours prononcé par M. Mauger, à la Chambre des Députés, au cours de la séance du 21 septembre 1916.

« Au lendemain de la mobilisation, l'Intendance songea, dit le député du Cher, à se procurer de grosses quantités de cuir. Alors, on doit le reconnaître, l'industrie était peu florissante, les affaires étaient nulles et tous les tanneurs qui avaient de gros stocks en réserve auraient été heureux de les vendre au cours du jour. Au lieu de traiter immédiatement, sur cette base, ce qu'a fait l'Intendance?... Mal conseillé et sans y être obligé, elle a, elle-même, proposé aux tanneurs une hausse de 12 %... Pourquoi? — Voilà ce que le pays voudra connaître un jour, car on n'efface pas l'histoire. Pendant un an; il suffit à un tanneur de dire: « Je vendais tel prix avant la guerre, « voilà mes livres » pour que l'Intendance se lui accorde 12 % de surpris. A Paris, on lit mieux: on s'entendait avec les Compagnies de Transports qui signalaient tous les arrivages sur la place; on envoyait alors un officier voir l'envoi; à un moment ce fut un terrifiant qui était du métier, plus tard, ce fut un avocat; on réquisitionnait les « des prix et, plus tard, lorsque sous la pression des réclamations, on fut obligé de régler les comptes, l'Intendance fut réduite à s'en rapporter aux factures qui lui furent présentées, et on accorda aux négociants un bénéfice de 5 %. L'affaire fut-elle bonne ou mauvaise, peu importe, en tous cas le Trésor paya. »

Mais ce que Monsieur Mauger ne dit pas et que nous savons étant tous intéressés directement à la question, c'est qu'à ce moment-là, nous ne trouvions pas d'acheteurs de nos cuirs, à moins de les laisser à des prix dérisoires. Et ce n'est qu'en novembre 1914, que nous arrivons à obtenir une cote officielle pour nos matières premières au prix de 1 fr. 50 le kilo, soit une différence de 30 francs par 100 kilos avec les prix établis en juillet 1914.

Au bénéfice de 12 0/0 obtenu par Messieurs les Tanneurs, grâce à la générosité du Gouvernement, vient s'ajouter celui de 30 0/0 acquis sur l'achat de la matière première, ce qui fait déjà 42 0/0.

Maintenant, le fait de la vente directe à l'Intendance supprimerait pour ces

Messieurs, les frais de représentation et de recouvrement qui sont inévitables dans le commerce civil et que nous pouvons estimer à 5 0/0. Nous arrivons ainsi à la jolie somme de 47 0/0. Et cela peut durer août 1914 à avril 1915. Car pendant les mois qui suivent novembre et jusqu'à avril, les cours pratiques sont à quelque chose près absolument les mêmes.

Messieurs les Tanneurs ont donc eu le loisir d'accumuler de gros bénéfices. En mai, juin, juillet, tout augmente, le bétail arrive à des prix inconnus jusqu'aux vaches. Nous tâchons donc d'obtenir à nos ventes publiques un relèvement des prix sur nos cuirs bruts — et nous obtenons, en effet, pendant ces quatre mois, sensiblement la cote de juillet 1914.

A partir d'août 1915 et jusqu'au moment de la réquisition nous avons pu vendre nos cuirs environ de 20 à 30 fr. par 100 kilos de plus que les prix d'avant-guerre. Mais, jamais les cuirs bruts ne se sont vendus en rapport avec le prix du cuir tanné.

Alors les exigences des Tanneurs devinrent bientôt impossibles à satisfaire, et voyant que dorénavant, il leur serait impossible de continuer les bénéfices énormes auxquels ils ont été habitués (Et nous pouvons en donner la preuve par les sommes considérables payées par certaines sociétés de tannerie comme contribution à l'impôt des bénéfices supplémentaires de guerre: ces sommes sont fabuleuses et nous pouvons en produire le chiffre avec preuves à l'appui), Messieurs les Tanneurs donc, mirent alors le Gouvernement dans l'obligation de procéder à la réquisition des cuirs et ce, aux prix d'avant-guerre.

Nous arrivons donc à la réquisition. Qui fut consulté parmi les membres de la Boucherie française?... la principale intéressée?... celle qui devait être victime de la réquisition?... Aucun, je crois. Ce furent seuls Messieurs les Tanneurs qui eurent seuls voix au chapitre! A qui bon occuper des malheureux bouchers? Ont-ils l'habitude de se plaindre? Et on les met en face du fait accompli.

La réquisition suit son cours. Les bouchers, dans un sentiment patriotique qui les honore, s'inclinent, sans aucune protestation devant le geste du Gouvernement.

Maintenant, nous allons montrer la différence de traitement entre le boucher et le tanneur. Pour le boucher, nous l'avons dit, il est en face du fait accompli. Pour le tanneur, nous laissons, de nouveau, la parole à Monsieur Mauger: « Le 5 janvier 1916, c'est-à-dire après 19 mois de guerre, l'Intendance sembla seulement s'apercevoir qu'il lui manquait des cuirs, et à cette date, elle réquisitionnait toutes les peaux en poils de bœufs et de vaches provenant de chez les bouchers, des ventes publiques ou de celles qui se trouvaient chez les commissionnaires ou négociants de peaux en poils. Depuis cette époque, les tanneurs et les veaux lourds ont été réquisitionnés. »

« Messieurs, dans cette réquisition, il est à noter que l'Intendance ne s'est pas inquiétée un seul instant des grosses quantités de peaux en poils que pouvaient posséder certains tanneurs, et pourtant plusieurs d'entre eux possédaient des stocks très importants de peaux qu'ils avaient achetées à très bon compte pendant les premiers mois de la guerre. Certaines peaux de bœufs ou de vaches, pour vous donner un exemple, avaient été payées 10 francs la peau au maximum, je vous ai dit qu'à ce moment la peau valait déjà entre 70 et 80 francs.

« Si lorsque les tanneries ont été visitées, on avait rendu pour les tanneurs la déclaration obligatoire sous peine d'être passibles des tribunaux, ils auraient été obligés de déclarer leurs véritables stocks de peaux en poils. Comme ils n'ont pu être obligés de faire cette déclaration, certains d'entre eux, les plus importants et surtout les plus écoutés de l'Intendance, ont naturellement omis de dire que, dans des magasins voisins de leurs usines, ils possédaient des stocks de plusieurs millions de peaux achetées à bon compte. »

Ceci se passe de commentaires, car il ne nous appartient pas de discuter les raisons pour lesquelles Messieurs les Tanneurs sont ainsi ménagés.

Mais aujourd'hui, nous voudrions savoir à qui a profité la réquisition. Remarquons en passant, qu'elle ne pouvait pas donner un cuir de plus à l'Intendance, étant donné l'interdiction de l'exportation.

Quoique l'on nous paie les cuirs aux mêmes prix qu'avant la guerre, le prix de la chaussure va, sans cesse, en augmentant. Or, il est incroyable que, seule, l'augmentation des produits tannés et de la main-d'œuvre, aient suffi à produire cette hausse. C'est là que nous croyons voir les profiteurs. Et comme dans toute discussion, le meilleur argument est de donner des preuves, nous donnons à méditer à nos collègues, le fait suivant qui est probant et convaincant: Au 20 janvier 1916, c'est-à-dire au début de la réquisition, le cours des actions de certaine société de tanneries de notre région valait 600 francs. Nous les retrouvons cotées, au 18 janvier 1917, à 1.051 francs.

Et l'on nous dit que Messieurs les Tanneurs ont travaillé à façon!... Quelles sont donc les opérations qui ont pu leur permettre de donner une telle plus-value à leurs titres et de doubler leur capital en un an?... Ne nous montrent-ils pas de quel côté sont les profiteurs et les spéculateurs?... Au fur et à mesure que nous avons vu se produire la hausse de la chaussure, nous voyons augmenter le dividende bénéficiaire des sociétés de

tannerie. Quelle anomalie!... La question est posée. Nous nous sommes toujours inclinés devant les nécessités de la Défense nationale. Nous sommes aussi patriotes que quiconque. Nous continuerons donc à apporter tout notre concours au Gouvernement, mais nous voulons que la loi soit égale pour tous. Et nous disons: si la réquisition est absolument nécessaire, si nous devons continuer à être soumis à ce régime, nous demandons que l'on fasse pour Messieurs les Tanneurs ce que l'on fait pour nous, qu'ils soient réquisitionnés et que l'on procède à la nationalisation des usines de tanneries de France. Un bénéfice énorme en sera le résultat.

Et nous bouchers, nous pourrions alors obtenir le relèvement des prix établis par la réquisition, relèvement justifié par la hausse de tous les produits.

Signé: P. NICOLLET.  
Boucher-fourisseur, 44, avenue Alsace-Lorraine, Grenoble.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée tenue dans les bureaux du « Courrier du Commerce » le 16 janvier, il sera envoyé à tous les syndicats adhérents.

## Des Sanctions! des Punitions!!

Nous ne voulons pas passer sous silence l'histoire suivante. A elle seule elle constitue un fait par trop typique.

Dernièrement, une maison faisait des offres à l'armée pour la fourniture d'articles divers fabriqués en République Argentine. Les prix et la qualité furent agréés avec empressement: ils étaient très avantageux. Mais l'Intendance voulait un prix non de la marchandise prise à Buenos Ayres, mais un prix, marchandis livrée à Bordeaux; elle voulait traiter café et non fob. A première vue, c'est juste. En examinant, c'est idiot. Il y a trois facteurs dans cette question: le prix de la marchandise, le coût du fret, le montant de l'assurance. Le premier facteur est connu; les deux autres ne le sont pas et ne peuvent pas l'être. Pour un stock important de marchandises à transporter il faut compter des embarquements répartis sur plusieurs mois. Le fret varie d'une semaine à l'autre; les primes d'assurance du jour au lendemain. Le fret peut être actuellement de 140 fr., et dans six mois être à 300 francs. L'assurance? De 10 % elle peut passer à 5 et même à 10 0/0.

Que fera le commerçant? Il établira son prix en comptant un fret et une prime d'assurance maxima. Il sera certain d'être couvert. Peut-il faire autrement? Non.

Or l'Intendance a des représentants à Buenos Ayres, chargés de veiller au chargement des navires. Elle profite de prix spéciaux. L'assurance? C'est le gouvernement français qui s'en charge. Quoique empêcherait d'acheter la marchandise franco bord Buenos Ayres, réception définitive en France? Rien, si ce n'est l'intelligence de l'Intendant chargé de l'affaire. Le pays, nous autres, y aurions gagné en délais de livraison et en prix de revient.

Mais, pour cela, il eut fallu un Intendant connaissant les questions maritimes. Et il a prouvé qu'il ne les connaissait pas. N'empêche qu'il continue à traiter des affaires. Mais qu'attend-on donc pour le mettre à la retraite? Combien faut-il qu'il coûte encore de temps et d'argent au pays pour qu'on agisse contre lui et qu'on lui applique des sanctions, des punitions! E. DENHAM.

## Les Expéditions de Blé

**DE SAONE-ET-LOIRE**

Le préfet de Saône-et-Loire vient de prendre l'arrêté suivant:

Article premier. — Les expéditions de blé par voie d'eau, voie de fer ou voie de terre, hors du département de Saône-et-Loire, ne pourront être faites que sur une autorisation du préfet.

Art. 2. — Les demandes d'autorisation de sortie des blés, devront être adressées à la préfecture de Saône-et-Loire, en indiquant la quantité de marchandises à exporter, le nom de l'expéditeur, la gare expéditrice ou le voiturier chargé du transport, le nom et l'adresse du destinataire.

Art. 5. — Les bulletins de sortie seront délivrés à tous les producteurs ou négociants qui présenteront un certificat de l'acheteur ou une facture quittancée attestant que le blé n'a pas été vendu à un prix supérieur à 33 francs, une majoration de 1 fr. 50 sur ce prix reste présumé. Les frais de transport, de camionnement, manutention et courtage.

Art. 4. — MM. les maires et tous officiers de police judiciaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans toutes les communes du département.

A propos de cet arrêté permettons-nous d'adresser deux questions qui resteront sans réponse: 1° M. le Préfet de Saône-et-Loire a-t-il pris le droit d'autoriser ou de ne pas autoriser les sorties de blé. La loi lui donne le pouvoir de réquisitionner et de faire poursuivre ceux qui achètent ou vendent au-dessus de la taxe. Son arrêté comporte donc un excès de pouvoir à la sortie de son département le blé peut donc valoir au maximum 33 fr., prix d'achat en culture plus une majoration de 1 fr. 50, soit 34,50. Dans ce cas pouvons-nous acheter: Blés Saône-et-Loire, 34,50 les 100 kilos départ? A. B.

SITUATION ET COURS DES BOURSES, HALLES ET MARCHÉS

GRAINS ET FARINES

Marché de Paris

Dans toute la France cette dernière semaine, la neige n'a cessé de tomber. La température est glaciale et empêche fortement tout travail dans les champs...

Blés. — Situation critique toujours inchangée par suite des empêchements de toutes sortes créés à plaisir au commerce...

Farines. — Bonne demande du Midi, mais affaires difficiles par suite de la taxe. Les prix sont de 42,25 à 42,50 nu et 43,25 à 43,50 logé.

Orges. — Affaires presque nulles. Seules quelques petites offres au prix de la taxe à 31,60.

Mais. — Arrêt complet de toute transaction. Il y a cependant quelques vendeurs au prix de 41 à 41,50...

Avouines. — Bonne demande de la meunerie, mais très peu de vendeurs, vu l'impossibilité de faire circuler cette marchandise...

Sarrasins. — Pas d'affaires. Tendence plus calme. Il y a vendeurs en provenance Bretagne à 40,75; Normandie et Manche à 41,50.

Marché de Lyon

Le froid a été des plus vifs cette dernière semaine dans la région. La neige est tombée sans discontinuer pendant plusieurs jours...

Blés. — Guère de changement dans la situation. On prévoit un déficit assez considérable en blé d'hiver la superficie ensemencée étant de beaucoup inférieure à celle de l'année dernière...

Farines. — Farines 80 %, taxe officielle, 43 fr. les 100 kilos pris à l'usine ou 43,50 rendus en boulangerie...

Seigles. — Sans affaires par suite des prix trop bas fixés par la taxe. Les cultivateurs ne se décident pas à livrer.

Avouines. — Bonnes affaires en avouines, mais surtout avec les environs de Lyon; les cours se maintiennent.

Orges. — Sans affaires par suite des prix de la taxe. Taxe officielle : 31 francs les 100 kilos, pris chez le producteur...

Mais. — Affaires plus que calmes, les vendeurs font complètement défaut. Les stocks restent dans les ports sans pouvoir être expédiés...

Farines de cylindre 1<sup>er</sup>, 43,50; farines de meules 1<sup>er</sup>, 43 fr.; 2<sup>es</sup>, 39 fr. 18 à 20 francs les 100 kilos.

Les blés se trouvent bien de la couche de neige qui les recouvre depuis quelque temps. Cette température paraît devoir durer un certain temps.

Avouines. — Bonnes affaires en avouines, mais surtout avec les environs de Lyon; les cours se maintiennent.

Orges. — Sans affaires par suite des prix de la taxe. Taxe officielle : 31 francs les 100 kilos, pris chez le producteur...

Mais. — Affaires plus que calmes, les vendeurs font complètement défaut. Les stocks restent dans les ports sans pouvoir être expédiés...

Farines de cylindre 1<sup>er</sup>, 43,50; farines de meules 1<sup>er</sup>, 43 fr.; 2<sup>es</sup>, 39 fr. 18 à 20 francs les 100 kilos.

Les blés se trouvent bien de la couche de neige qui les recouvre depuis quelque temps. Cette température paraît devoir durer un certain temps.

Avouines. — Bonnes affaires en avouines, mais surtout avec les environs de Lyon; les cours se maintiennent.

Orges. — Sans affaires par suite des prix de la taxe. Taxe officielle : 31 francs les 100 kilos, pris chez le producteur...

Mais. — Affaires plus que calmes, les vendeurs font complètement défaut. Les stocks restent dans les ports sans pouvoir être expédiés...

GRAINS ET FARINES

Marché de Marseille

Marseille, 1<sup>er</sup> février. BLES TENDRES. — On cote : ravitaillement civil 32,75 palan Marseille; ravitaillement civil 33,75 palan Marseille rendu franco.

BLES DURS. — Aubaines ou buissons 37,25; aubaines 38 fr.; godelles d'Auvergne 35,75 gare départ.

Ferd. et Max PALM, Courtiers-Representants, 10, rue Pavé-d'Amour, MARSEILLE. — Grains, Bles, Issues, Farines.

Joué 1<sup>er</sup> février. GRAINS GROSSIERS. — Marché inchangé. Prix soutenus. Mais. — Mais Egypte blancs plats, 44 fr.; Plata jaunes nouveaux 47,50; rouges, 48,50; Plata blancs 47,50; Plata petits grains (façon Cinquantini), 49 francs.

Farines et issues. — Farines. — Marché inchangé. Nous cotons les 40 farineurs 42 fr. et les graux D. 40 francs. Le tout aux 100 kilos logés gare Marseille, comptant net.

Aguste PFISTER, courtier, 32, rue Paradis, Marseille. — Tél. 48-61. — Grains, farines et issues.

Marché de Bordeaux

Bordeaux, 27 janvier. BLES. — Bonne demande de la meunerie, mais très peu de vendeurs, vu l'impossibilité de faire circuler cette marchandise...

Avouines. — Bonne demande de la meunerie, mais très peu de vendeurs, vu l'impossibilité de faire circuler cette marchandise...

Sarrasins. — Pas d'affaires. Tendence plus calme. Il y a vendeurs en provenance Bretagne à 40,75; Normandie et Manche à 41,50.

Farines. — Farines 80 %, taxe officielle, 43 fr. les 100 kilos pris à l'usine ou 43,50 rendus en boulangerie...

Seigles. — Sans affaires par suite des prix trop bas fixés par la taxe. Les cultivateurs ne se décident pas à livrer.

Avouines. — Bonnes affaires en avouines, mais surtout avec les environs de Lyon; les cours se maintiennent.

Orges. — Sans affaires par suite des prix de la taxe. Taxe officielle : 31 francs les 100 kilos, pris chez le producteur...

Mais. — Affaires plus que calmes, les vendeurs font complètement défaut. Les stocks restent dans les ports sans pouvoir être expédiés...

Farines de cylindre 1<sup>er</sup>, 43,50; farines de meules 1<sup>er</sup>, 43 fr.; 2<sup>es</sup>, 39 fr. 18 à 20 francs les 100 kilos.

Les blés se trouvent bien de la couche de neige qui les recouvre depuis quelque temps. Cette température paraît devoir durer un certain temps.

Avouines. — Bonnes affaires en avouines, mais surtout avec les environs de Lyon; les cours se maintiennent.

Orges. — Sans affaires par suite des prix de la taxe. Taxe officielle : 31 francs les 100 kilos, pris chez le producteur...

Mais. — Affaires plus que calmes, les vendeurs font complètement défaut. Les stocks restent dans les ports sans pouvoir être expédiés...

Farines de cylindre 1<sup>er</sup>, 43,50; farines de meules 1<sup>er</sup>, 43 fr.; 2<sup>es</sup>, 39 fr. 18 à 20 francs les 100 kilos.

Les blés se trouvent bien de la couche de neige qui les recouvre depuis quelque temps. Cette température paraît devoir durer un certain temps.

Avouines. — Bonnes affaires en avouines, mais surtout avec les environs de Lyon; les cours se maintiennent.

Orges. — Sans affaires par suite des prix de la taxe. Taxe officielle : 31 francs les 100 kilos, pris chez le producteur...

Mais. — Affaires plus que calmes, les vendeurs font complètement défaut. Les stocks restent dans les ports sans pouvoir être expédiés...

Farines de cylindre 1<sup>er</sup>, 43,50; farines de meules 1<sup>er</sup>, 43 fr.; 2<sup>es</sup>, 39 fr. 18 à 20 francs les 100 kilos.

Les blés se trouvent bien de la couche de neige qui les recouvre depuis quelque temps. Cette température paraît devoir durer un certain temps.

Avouines. — Bonnes affaires en avouines, mais surtout avec les environs de Lyon; les cours se maintiennent.

Orges. — Sans affaires par suite des prix de la taxe. Taxe officielle : 31 francs les 100 kilos, pris chez le producteur...

FRET

Paris, 2 février 1917. Les marchés américains restent assez calmes dans l'ensemble. Les transports de grains du « Northern Range » se font pour le compte des gouvernements alliés.

En contrats semblables et pour les mêmes destinations, les chargeurs du Golfe du Mexique offrent 300 francs. La Plata fait peu d'affaires et reste très calme.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

Les marchés de l'Inde paraissent vouloir faire preuve de plus de fermeté. Kurrachée se monte à 184/188, légèrement au progrès Bombay reste stationnaire à 278 fr.

FRETS

Nous cotons nominativement : Beauvais Saône-et-Loire 17,50; mélangés Saône-et-Loire 16 fr.; Beauvais Drôme 19; Basses-Alpes jaunes et Beauvais 23; Sarthe vossistes 17; jaunes 17; Hie-Vienne saucisses 19,50; Beauvais 17; Côte-d'Or Beauvais 17; woltmann 17; Auvergne Beauvais 24; jaunes princesses 21; mélangés 20; Maine-et-Loire Beauvais et czarines 17; jaunes et early 20 francs.

Le tout aux 100 kilos en vrac sur gare de départ des régions indiquées.

PAQUELET (maison Moussier), courtier Spécialisé en pommes de terre, semence et consommation Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

J. MALLARD, représentant, MARSEILLE. — Hommes de terre, Fourrages et Farines.

Farmes de terre de toutes provenances. Semence, Consommation. Oignons, Carottes, Grains, Foin, Paille. — QUATRE, courtier, 7 rue Part-Dieu, Lyon. Adr. télégr. : Quatre-Pardeu, 7. Téléph. 58-27.

FECLUES & DERIVES

Paris, 31 janvier. — Les cours restent sans changement. On cote la féculle supérieure de 124 à 125 fr. et la première au grain de 122 à 124 fr. les 100 kilos.

On escompte toujours l'arrivée de petits stocks immobilisés dans nos ports par les difficultés de transport. Si ces arrivages ne s'effectuent pas bientôt, la situation deviendra difficile pour le consommateur.

NOIX, CERNEAUX

Lyon 2 février. — Pendant cette semaine il s'est traité quelques petites affaires en cerneaux pour l'huile en provenance du Dauphiné au prix de 175 fr. les 100 kilos gare départ. Le Périgord n'offre rien.

Bordeaux, 27 janvier. — On cote : noix en sacs Marbot, 54 fr. les 50 kilos; cerneaux en caisses, récolte 1916 extra, 335 à 340 fr.; invalides, 270 à 275 francs; aricques 235 fr. les 100 kilos.

CHOIX, CAROTTES, OIGNONS

Paris, 31 janvier. — Même stagnation des affaires. La tendance est soutenue sur les oignons, carottes et navets, sans changement de prix.

On cote : oignons de la Vienne 34 à 35 fr.; dito de Mureaux 30 à 38 fr.; carottes de Meaux et du rayon de Paris 16 à 18 fr.; navets de Meaux et du rayon de Paris 6 à 8 francs.

Paris 31 janvier. — Vendeurs et acheteurs sont très peu nombreux aujourd'hui encore.

Les arrivages sont modérés et la tendance est ferme, malgré la taxe. On craint la gelée pour les expéditions des environs et du Gâtinais.

Cours nominaux ou subordonnés à la taxe.

LEGUMES SECS

Bordeaux, 30 janvier. — Tendence très ferme, les stocks sont nuls. On cote départ Landes et Basses-Pyrénées les espèces blanches ou plates nature, de 130 à 135 fr. départ.

FRUITS SECS

Aix-en-Provence, 31 janvier. — On cote amandes coques princesses de plaine, 240; montagne, 220; Ai de Provence, 175; Aladame, 150; matheronnes, 145; Noilières 138; Aberannes 135; dures 53; amandes cassées douces de plaine, 360; montagne 290; flets 400; barande 390; amères 225; amères petites 200; noisettes coques 140; cassées 320 francs aux 100 kilos brut gare Aix.

Les expéditions ne peuvent se faire normalement, les importations d'Italie et d'Espagne ne peuvent se faire. La récolte de 1916 sera presque nulle.

PRIMEURS, LEGUMES, FRUITS

Lyon, 1<sup>er</sup> février. — On cote : Hollande du Var de 90 à 100 fr.; id d'Afrique 60 à 80 fr.; Epinards du Centre 90 à 100 fr.; id du Midi 75 à 90 fr.; carottes en vrac 23 à 28 fr.; poires diverses 35 à 40 fr.; pommes Canada 70 à 150 fr.; id divers 35 à 70 fr.; noix suivant qualité, 90 à 115 fr.; pissenlits 60 à 80 fr. les 100 kilos.

Artichauts du Var, 2,25 à 3,50; id d'Alger 2,50 à 4 fr.; id d'Oran 1,50 à 2,50; oignons-fleurs, 4, 12 et 18 fr.; laitues, scarolles, frisées 0,90 à 3 fr. la douzaine.

Par suite du mauvais temps, les arrivages sont insignifiants.

Châteaurenard, 1<sup>er</sup> février. — Ce matin à l'ouverture du marché, nous avons 10 degrés au-dessous de zéro, pour froid de cette température trop froide le marché n'est pas bien brillant, les prix sont maintenus.

On cote : pommes 50 à 60 fr.; poires 60 à 90 fr.; dattes 120 fr.; figues 110 à 120 fr.; noix 100 à 130 fr.; olives noires 140 fr.; pommes de terre early roses 28 à 30 fr.; rondes blanches 25 à 28 fr.; persil 80 fr.; oignons 38 à 40 francs carottes 20 à 23 fr.; navets 10 à 12 fr.; épinards 70 fr.; pissenlits 20 à 22 fr.; laurier sauce 10 fr.; oscarogis 100 fr.; le tout selon grosseur et les 100 kilos.

Choux poimius 1,50; choux-fleurs 5 à 9 fr.; choux verts 3 à 5 fr.; salades frisées 1 à 3 fr.; laitues 0,75 à 1,75; scarolles 0,75 à 2 fr.; céleris, 3 à 6 fr.; cardes, 5 à 10 fr.; artichauts, 2 à 5 fr.; le tout selon grosseur et la douzaine. Poireaux, 3 à 2,50; radis, 0,50; carottes, 0,50 les 12 bottes; aux en chaînes, 6 à 12 fr.; oignons, 2 à 5 fr. les 12 chaînes; oranges, 6 à 8 fr.; citrons, 6 à 7 fr.; mandarines, 7 fr. le cent.

HUILES D'OLIVES

Châteaurenard, 1<sup>er</sup> février. — On cote : huile d'olives très fruitée, 260 fr.; qualité fine, 250 fr. les 100 kilos non logé.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES

Lyon, 2 février. — On cote : pétrole ordinaire 39,25; essence 60,50 l'hectolitre; rectifiée 67 fr.; saxoléine 44 fr. la caisse; saxoléine 43,75.

Paris, 2 février. — On cote : pétrole ordinaire 36,50; essence minérale rectifiée 67 fr.; saxoléine 44 fr. la caisse de 10 bidons de 5 litres, emballage compris et repris pour 20 fr.; benzol 30 fr. la caisse de 10 bidons

HUILES, SUIFS & CORPS GRAS

Marseille, 31 janvier. — Huiles de Palmes. — A Liverpool, marché calme, plutôt faible.

A Marseille, marché calme. On a vendu des Danohy disponibles à 145 et 140 francs caf Marseille.

Lagos français Danohy prompts 145 caf cpl. usages; Lagos 52 prompt emballage caf port italien; Danohy janvier-mars 148 fr. caf Marseille, cpl. usages; Grand-Bassam prompts 135 fr. caf Marseille cpl. usages de Liverpool.

Suifs. — En Angleterre, marché calme. En France, on a vendu du suif de pays 43" 1/2 à 148 et 156 fr. gares départ provinces et 44-45" 156 fr. Marché ferme.

Suif pays 44-45" prompts 158 fr. gare départ Lyon enf. cpl.; mensuels juin-juillet suit Australie 44" no-color, option English fair cote à 160 fr. caf Marseille, cpl. usages; suif d'os à l'eau 40-41; prompts 145 fr. gare Marseille cpl. perd.; suif d'os à l'eau 40-41" prompts 140 fr. gare départ Nice p.c. perd.; suif d'os à l'eau 40-41" mensuels fév.-juin 135 fr.; gare départ Paris perd.; acides gras de karité mensuels janv.-avril 142 fr. caf Marseille cpl.; acides gras d'arachides mensuels fév.-mars 165 fr. caf Marseille, ports dérivés, barils perd. cpl. usages.

Huiles. — Concrets. Marché faible malgré les cotations données. Coprah 190; Ceylan 191; cochin 196.

Fluides. Calme. Arachides 192; liv. 193; marchandise nue, Marseille usages; marchandise logée en wagon départ 7 fr. en plus; Japon 175 à 180 fr.; huile de soya du Japon disp. en drums 175 caf Marseille prompt; huile de colza 220 fr.; de lin 202 disponible ou prompt livraison; huile d'arachide de Chine belle qualité 203 fr. emb. immédiat, cont. fret Marseille, fûts en fer de 400 litres perdus, assurés sur.

Glycérines. — Marché ferme. Saponification 200 à 210; Marseille, usages; lessive 80 % BSS 145 fr.; lessive 40 % 45 fr. disponible; lavable 40 francs.

Paraffines. — Ferme. Sans affaires importantes.

Paraffine américaine écailles 50-52" emb. fév.-mars 135 fr. caf Marseille, barils perdus, prompt, crédit banque; paraffine américaine plaques 50-52" emb. fév.-mars-avril 133 fr. caf Rouen, cpl. risques de guerre compris; paraffine écossaise 49" prompt à 140 et 139 fr. caf Rouen risques de guerre compris embarquement immédiat; paraffine américaine plaques 50-52" prompts à 148 et 150 fr. caf Bordeaux cpl. usages.

Huile de palmiste anglaise à 185 fr. caf Marseille, poids dérivés, tare origine, banus perdus cpl. à l'arrivée du vapeur.

Marseille, 1<sup>er</sup> février. — Nous cotons : huiles d'arachides : neutre 215; raffinée 225 à 230 francs.

Huile de sésame : raffinée 225 à 230 fr. Huiles de graines à fabriquer : arachides sup. 193; liv. 196; coprahs disp. 195; liv. 196. Le tout aux 100 kilos nus gare Marseille comptant 1 %.

SUCRES, MELASSES

Bordeaux, 27 janvier. — On cote : Sucres bruts : Martinique, Guadeloupe, Réunion, premiers jets, n° 3, de 84,50 à 95 fr.; roux, les 88", de 83 à 84 francs; deuxième jets, le sucre, de 80 à 88 fr.; troisième jets, de 75 à 80 fr. les 100 kilos.

Sucres Rafinés : en pains, premier choix de 143 à 145 fr.; cassés rangés, de 150 à 152 fr.; pillés blancs de 146 à 148 fr.; vergeuses de 140 à 145 fr.; mélasses, de 65 à 80 fr. les 100 kilos.

Troyes. — Le Préfet de l'Aube, vient par arrêté de taxer à 1,60 le kilo le sucre cristallisé vendu au détail et à 1,50 le sucre raffiné.

Paris, 2 février. — La crise des sucres de livraisons étant arrêtée, nous donnons quelques renseignements de statistique. Le stock à Paris atteint 350.000 sacs contre 395.000 en 1915 Au 15 janvier, il était de 376.871 sacs contre 399.364 en 1916; il se composait de 613 sacs anciens, 288.345 sacs blancs et 87.913 sacs roux nouveaux, nous comprenons les stocks détenus par le gouvernement.

A Cuba, le stock au 31 janvier était de 32.000 tonnes contre 42.000 et 31.000 en 1914 et 1915; il restait 3 fabricues en activité contre 137 en 1916 et 113 en 1915.

Le Journal Officiel a publié le tableau de la production des sucres indigènes du 1<sup>er</sup> septembre 1916 au 15 janvier 1917 : 52 fabricues contre 62 avaient terminé leur travail; 43 contre 27 avaient en activité. Le rendement par hectolitre de jus est de 9,44 contre 9,60 en 1916. La prise en charge en raffiné est de 150.911 tonnes contre 111.817 et les sucres extraits en raffiné de 176.032 tonnes contre 133.666 tonnes en 1916-17.

La production des glucoses pendant les premiers mois de la campagne est de 304.139 kl. pour 9 fabricues et la consommation s'est élevée à 3.047.669 kilos dont 1.331.075 kilos à destination de la brasserie.

SAVONS

Marseille, 3 février. — Les cours tendent à se relever encore. On cote : A Cuite. — Blanc pur à l'huile d'olive, de 132 à 134 fr.; blanc extra pur de 135 à 140; blanc augmenté de 143 à 147; blanc au suif de 122 à 125; vert à l'huile de pulpes de 118 à 112 fr.; poudre pure parfumée de 215 à 220 fr. bleu pur pâle ou nu de 115 à 117 fr.

Non cuits. — Selon qualité : blanc ou jaune, marquée bleu ou vert exportation de 90 à 90 fr.

Paris, 2 février. — Les métaux sont de nouveau cotés en hausse. Le cuivre à 481 fr. contre 460; le laiton 481 contre 460; l'étain 667,50 contre 582; l'anglais Cornwallis 581 contre 565; plomb 106 contre 104,50; zinc 197,50 contre 182; extra 257,50 contre 252.

Voici à notre 4<sup>e</sup> page les cours des vieux caoutchoucs, métaux, métaux précieux, papiers, poils, etc.

Denrées coloniales

RIZ
Bordeaux, 27 janvier. — On cote : Saigon importation, 50 à 83 fr.; Saigon type Japon, 62 à 63 fr. les 100 kilos.

CAFES

Bordeaux, 27 janvier. — On cote : Guadeloupe Bonifieur, de 188 à 190 fr.; habitants, de 180 à 183 fr.; Nouvelle-Calédonie, de 140 à 160 fr.; Java, de 110 à 130 fr.; Puerto-Rico, de 118 à 123 fr.; Costa Rica, de 108 à 115 fr.; Mexique, de 92 à 108 fr.; Mysore, de 120 à 125 fr.; Saïam, de 130 à 135 fr.; Haïti, de 104 à 110 francs; Pinar del Rio, de 96 à 105 fr.; Santos, de 80 à 98 fr.; Rio de Janeiro, de 78 à 92 francs; Bahia, de 79 à 85 fr. les 50 kilos en entrepôt.

CACOS

Bordeaux, 27 janvier. — On cote : Maragnan, de 127 à 130 fr.; Bahia préparé, de 90 à 105 fr.; Puerto Cabe, de 140 à 245 fr.; Caracas courant, de 120 à 125 fr.; Guira Carapao de 120 à 125 francs; Accra, de 90 à 95 fr.; Guayaquil Marabou, de 105 à 108 fr.; Guadeloupe, de 150 à 152 fr.; Martinique, de 142 à 145 francs; Haïti, de 95 à 95 fr.; Trinidad de 115 à 120 fr.; San Thomé supérieur, de 95 à 100 fr. les 50 kilos en entrepôt.

POIVRES

Bordeaux, 27 janvier. — On cote : Saigon blanc (au privilège colonial), 220 à 230 fr.; Saigon noir, 165 à 170 fr. les 50 kilos.

Produits chimiques

Lyon, 2 février. — On cote : alun ordinaire en morceaux 95 fr.; alun de chrome 400 fr.; acide borique 235 fr.; acide tartrique 725 fr.; acide acétique 690 hors ville 140 fr.; acide bichromate de fer 400 fr.; chlorure de calcium desséché 150 fr.; sulfate de magnésie 90 fr.; hyposulfite de soude 60 fr.; sulfure de sodium cristallisé (simili) 95 fr.; glycérine blanche pure 300 460 fr.; blanc de zinc broyé (simili) 150 fr.

Chlorate de potasse 250 fr.; sulfate d'ammoniaque pour engrais 75 fr.; nitrate de soude neige 110 fr.; nitrate de potasse neige 255 fr. Sulfate de cuivre 215 fr. Le tout aux 100 kilos franco Lyon.

Pour les produits pharmaceutiques, on cote au kilo : antipyrine 54 fr.; sulfate de quinine 200 fr.; bromure de potassium 29 fr.; salicylate de soude 49 francs.

Le sulfate de quinine est réquisitionné.
Bordeaux, 27 janvier. — On cote : droits acquittés, nitrate de soude 50 francs; sulfate d'ammoniaque, 61 frs les 100 kilos.

TARTRES ET DERIVES
Bordeaux, 27 janvier. — On cote : droits acquittés : crème de tartre, Bordeaux, de 365 à 370 fr.; 2<sup>e</sup> blanc, Bordeaux, de 365 à 370 fr. les 100 kilos.

Cristaux de tartres. — Supérieurs, de 255 à 260 fr.; ordinaires de 245 à 250 fr.; tartre blanc criblé, de 226 à 230 fr.; rouge criblé de 222 à 224 fr. les 100 kilos.

Matières de tartre. — 70 %, de 2,36 à 2,40; 60 %, de 2,32 à 2,33; lies sèches, 30 % de 1,12 à 1,15; 20 à 25 %, de 1,05 à 1,08 le degré.

Montpellier, 30 janvier. — On cote : crème de tartre 310 fr.; verdet gris en grains 360 fr. les 100 kilos; tartre brut le degré 2,45 pour 70°, 2,50 pour 75°; lie de vin le degré 1,20 pour 25 à 30° de rendement.

Engrais chimiques

Sulfate d'ammoniaque. — En Angleterre, le chiffre d'affaires se ralentit mais les cours restent fermes. Les exportations sont très réduites. On paie 19 francs la tonne pour l'exportation ce prix nous échappe vers le cours de 63 fr. les 100 kilos wagons, frais de poste.

Nitrate de soude. — Les exportations du Chili, par suite du manque de tonnage sont très restreintes. Le marché est ferme. On cote base 95 %, 15/12 à 16 % d'azote, les 100 kilos, sacs d'origine en disponible Nantes, La Pallice, Bordeaux 52 à 56 francs.

Le Blutage de la Farine

La lettre suivante, adressée par le Ministre de l'Agriculture à M. Descoix Lagoutte, président du Syndicat de la Meunerie de la Dordogne donne des précisions très intéressantes sur le blutage de la farine.

Paris, le 19 janvier 1917.

Monsieur,
En réponse à la lettre collective des ministres experts du Service de la Répression des fraudes de votre région, que vous avez bien voulu me faire parvenir, j'ai l'honneur de vous adresser quelques éclaircissements au sujet de l'application de la loi du 25 avril et du décret du 26 juin 1916, ainsi que sur la procédure suivie et le rôle des experts accrédités près du laboratoire.

Il y a d'abord lieu de remarquer que la loi du 25 avril 1916 (modifiée par celle du 20 juillet) ne prescrit pas, comme on le croit généralement, un taux minimum de blutage. Le chiffre de 80 0/0 ne figure dans la loi que comme base du calcul de la taxe de la farine, celle-ci devant être établie en supposant qu'on retire 80 0/0 de farine du blé mis en œuvre. Le principe posé par la loi, tout à fait différent, est le suivant : On ne peut extraire du blé que de la farine et du son, ce qui implique que ce dernier ne doit plus contenir de matières farineuses susceptibles d'être enlevées par les appareils de mouture. Les produits intermédiaires n'ont par suite plus d'existence légale. Ils doivent être traités à nouveau, et tout ce qu'on peut en extraire de matières farineuses, doit être incorporé à la mouture; un mot la farine doit être entière.

C'est dans le but de faciliter l'application de la loi et de guider à la fois les industriels et les agents du Service de la répression des fraudes que le décret du 26 juin a prescrit la création d'un type officiel de farine entière. Bien entendu il n'est pas question d'exiger l'identité entre ce type et la farine à produire, celle-ci doit simplement lui être pratiquement équivalente. En outre, il est en quelque sorte une question de méthode, et c'est dans ce but que des professionnels ont été accrédités comme experts près des Laboratoires officiels, de façon que les chimistes puissent s'éclairer de leurs avis et de leurs conseils chaque fois qu'un échantillon de farine leur paraîtrait ne pas répondre aux exigences de la loi.

Si jusqu'à ce jour ni vous, ni vos collègues signataires de la lettre qui motive cette réponse, n'avez été convoqués par le Directeur du Laboratoire de Bordeaux, c'est sans doute parce que craignant de vous imposer un déplacement gênant, le Directeur de la Station agronomique s'est adressée à ceux de vos collègues dont la résidence est moins éloignée. Mais vous pourriez l'informer que vous êtes à sa disposition pour les examens de farine provenant de votre région.

D'autre part, la loi entrant en pleine période d'application, des contestations vont se produire; il se peut que les experts près des laboratoires soient désignés, comme experts par les Parquets; il se peut également que des experts-chimistes régulièrement commis sollicitent de vous un avis autorisé, sur la qualité même d'une farine, soit sur l'influence que peuvent avoir l'outillage d'un moulin ou la nature du blé mis en œuvre.

Quant à la procédure suivie, le premier aversissement, que vous considérez comme une pénalité, me paraît au contraire une mesure de bienveillance. En présence d'une législation toute nouvelle qui bouleverse les habitudes séculaires de la meunerie, il est excessif de poursuivre les industriels à la première infraction constatée. C'est donc très sage, en le précisant que le décret du 26 juin a décidé qu'il leur serait donné un avertissement de façon à les prévenir que leur fabrication est défectueuse, qu'il y a lieu de la modifier et de mettre leur production en conformité avec les exigences de la loi. Il n'y a là aucune inculpation, aucune pénalité; toutefois l'idée que vous émettez que le meunier qui reçoit un avertissement soit admis à se défendre, à user d'une sorte de procédure d'appel s'il estime cet aversissement mal fondé, est à retenir et mérite d'être étudiée. La question est dès aujourd'hui soumise au Service compétent de mon Administration. Je ne verrais aucun inconvénient par exemple, à ce que le meunier qui reçoit un avertissement adresse dans les huit jours un mémoire justificatif au Préfet, en le priant de transmettre cette pièce avec un échantillon de la farine incriminée au Laboratoire Central de la Répression des Fraudes à Paris. L'avertissement pourrait être retiré après un nouvel examen de l'affaire.

Quoi qu'il en soit lorsqu'un avertissement un nouveau prélèvement de farine ou de son, non conforme à la loi, motive la transmission de l'affaire à l'autorité judiciaire, l'intéressé peut devant elle discuter les conclusions du laboratoire, apporter toutes preuves de sa bonne foi, notamment par la production de ses livres de mouture, et au besoin désigner comme expert un professionnel.

Le vous signale enfin, que les pénalités prévues par la loi du 25 avril 1916 sont appliquées par le Tribunal de simple police, et non, comme on le croit généralement par les Tribunaux correctionnels.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.
Pour le Ministre et par autorisation :
Le Directeur des Services sanitaires et scientifiques de la répression des fraudes.
Signé : ROUX.

RAVITAILLEMENT

Achat d'avoines. — La commission de réception d'Amberieu achète les avoines noires et grises au prix de 26 fr. 50 les 100 kilos. Des réceptions auront lieu dans les gares d'Amberieu, Leymont, Lagnieu Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Poncein et Cerdon.

Chronique de l'Industrie Laitière ET FROMAGÈRE

Lyon, 2 février. — On cote à la Halle des Cordeliers : Vailleure 3.80 à 4 fr.; petit bleu 3.80 à 4 fr. le kilo.
Lyon, 2 février. — On cote 400 fr. façon Emmenthal premier choix; 370 fr. façon Comté premier choix et selon mérite les autres sortes.
Les fromages sont chers malgré leur abondance.

La Hollande qui a fourni tant de choses à l'Allemagne s'est aperçue qu'elle l'a fait en partie à son dommage et elle vient de décider que 50 pour cent de la production fromagère devrait rester en Hollande pour y être vendus à prix fixe. Le surplus seul pourra être exporté, 25 pour cent des « têtes de mort » seront attribués à l'Allemagne, 25 à l'Angleterre. Par cette distribution impartiale on se flatte de concilier les intérêts du commerçant et du consommateur avec les devoirs de la neutralité.

BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES

Lyon, 2 février. — On cote à la Halle des Cordeliers : beurre fin 5.50 à 6.50; beurre ordinaire 5 à 5.50; poulets Bresse 5.50 à 6.50; poulets de montagne 5 à 5.50; dindes 3.30 à 4.20; oies 3 à 3.50 le kilo; œufs de Bresse 20 à 24 francs le cent; œufs autres provenances, 20 à 24 fr. le cent.
Bourg, 31 janvier. — Marché contracté par la neige peu important, hausse sur toutes les marchandises.
Volailles, suivant choix, de 3,50 à 8 francs; pigeons, 1,25 à 1,60 la pièce; beurre, suivant qualité, le kilo, 6 fr.
Autun, 28 janvier. — On cote : Œufs, 2,60 la douzaine; beurre de campagne, 2,90 le demi-kilo.
Volailles. — Gros poulets, 8 fr. la paire; poulets moyens, 6,50 à 7 fr.; la paire; pintades, de 7 à 8 fr. la paire; oies, de 6 à 8 fr. pièce; canards, de 7 à 8 fr. la paire; dindes, de 9 à 11 fr. pièce; dinettes, de 7 à 8 fr. pièce; lapins, de 3,50 à 5 fr. pièce; pigeons, 3 fr. la paire.

Paris, 30 janvier. — Peu d'arrivages en beurre aux Halles, cotés pour les beurres laitiers 6,80 le kilo. Baisse sur les œufs que l'on cote : œufs du Midi 205 à 240 fr. le mille; Touraine 220 à 280 fr.; Bretagne 200 à 210 fr.; Algériens 185 à 190 fr.; marocains 175 à 185 fr.
On signale aussi une baisse de 10 fr. par 100 kilos sur les poulets et les oies de 5 fr. sur les lapins; arrivages moyens mais demandes calmes.
Cluny (Saône-et-Loire), 31 janvier. — On cote : gros poulets, 10 à 12 fr. la paire, moyens de 7 à 8 fr. la paire; oies, 7 à 8 fr. pièce; canards 3,50 à 4 francs pièce; pigeons 2,50 la paire; lapins domestiques gros, 5 à 6 fr. pièce; moyens, 4 fr. pièce.
Beurre 2,60 à 2,70 le demi-kilo; œufs frais 2,50 à 2,60 la douzaine.
Bourgein, 1<sup>er</sup> février. — On cote : volailles suivant choix 4 à 6 fr. pièce; poulets ordinaires 6,50 à 7 fr. la paire; beurre suivant qualité 2,25 à 2,40 la livre.
Paris, 2 février. — La commission instituée pour réglementer la vente des beurres et des fromages n'a pu encore prendre une résolution définitive. Elle s'efforce de provoquer l'unification des taxes de beurre selon les régions et les qualités. M. Chapsal directeur du ravitaillement civil a reçu à cet effet plusieurs préfets de la Normandie, de la Bretagne, du Centre-Ouest, des Charentes et de la Touraine. L'accord a été établi dans chacune de ces régions.

Les beurres centrifuges valent aux Halles 8,90 et la plupart des « marchands français » valent le même prix.
Les œufs maintiennent leurs prix élevés : les choix cotés de 270 à 280 fr.; les moyens de 230 à 260 fr.; les petits 180 à 200 francs.
Les Etrangers valent 175 à 180 fr.; les conservés 180 à 200 fr.; le tout en colis de 1.000 œufs.

Bulletin des Vins et Alcools

Vins. — Les cours sont fermes, mais les achats sont restreints par suite du manque de transport. Dans le Midi, la hausse de 2 et 3 francs par hectolitre que nous avions signalé dans notre dernier bulletin, se maintient, les cours sont toujours entre 60 et 67 fr. l'hectolitre, selon choix et degré. On croit que le prix de 70 francs sera bientôt atteint. Les arrivages d'Espagne et d'Algérie ne se font pas par suite du manque de bateaux et des craintes de l'épandage qui augmentent considérablement le taux des frets et des assurances.

A l'Académie d'agriculture, M. Prosper Gervais a présenté une communication concernant la situation viticole, selon lui, du fait de la déclaration de récolte de 1916, cette communication est ainsi résumée à l'officiel :
Le total s'élève à 33.500.000 hectolitres, auxquels il faut joindre un stock de 1.300.000 hectolitres, soit, en tout, un peu plus de 34.700.000 hectolitres. En 1915, la récolte déclarée avait été de 18.100.000 hectolitres, et avec les stocks à la propriété, de 25 millions en chiffres ronds. L'Algérie a produit, en 1916, 8.700.000 hectolitres, 8.800.000 hectolitres en y ajoutant le faible stock de 1915.

Ainsi la récolte de 1916, métropole et Algérie réunies, s'élève à 43.600.000 hectolitres, contre 30.600.000 hectolitres en 1915. La différence en faveur de 1916 est donc de 13.000.000.
Bercy et entrepôts. — Peu d'arrivages. On paie l'hectolitre en entrepôt Midi rouges 85 à 90 fr. et même 95 fr.; Algérie 85,00 jusqu'à 95 fr.; Espagne 85 et 86 fr.; suivant qualité, les vins blancs sont cotés 95, 100, 105 fr. et souvent 110 fr. ils sont en outre très rares. Les stocks diminuent toujours de plus en plus. Actuellement aux vins, la situation est la même, les cours ont une tendance à la hausse.

Alcools. — Affaires nulles par suite de la réquisition. A Bordeaux, peu d'affaires; de petits lots d'alcool étranger qui restent encore à la vente sont tenus de 480 à 490 francs les 90°, surfoires en sus, droits de douane acquittés.

BEAUJOLAIS

31 janvier.
La période de froid que nous traversons, et le neige qui couvre la région, ont arrêté tous les travaux viticoles. Les

travaux impraticables et la crise des transports ne permettent pas les expéditions des vins vendus.
C'est d'ailleurs le calme plat au point de vue des transactions et qui s'explique d'autant plus qu'il ne reste que très peu de vin de 1916 à vendre à la propriété.

Les derniers cours étaient fermes, et il n'est plus possible de trouver des ordonnances de 160 à 165 fr. la pièce. Beaucoup de vins dans les crus cités et qui n'ont pas été l'objet de la réquisition, ont été achetés par le commerce et par les cafetiers de la région lyonnaise à des prix élevés, 220 à 250 logés.
Les commissions de réquisition vont procéder incessamment au règlement, soit par acompte des 2/3, soit même de la totalité suivant acceptation par les intéressés des prix fixés par les barèmes. Mais il est à prévoir que les prix proposés, très inférieurs aux prix des transactions commerciales, ne seront pas acceptés par la majorité et il est très naturel que l'Etat ne soit pas plus mauvais payeur que les particuliers.

(De nos Correspondants particuliers)

Montpellier, 30 janvier.
Esprit 3/6 bon goût à 83°, 430 francs l'hectolitre; marc à 89°, 330, eau-de-vie de vin à 52°.
Vins. — Courant 8 à 9°, 63; montagne 9 à 10°, 64 à 65 francs; montagne sup. 10 à 11°, 65 à 67 francs selon qualité et conditions.

Marseille, 31 janvier.
Vins. — Les arrivages deviennent de plus en plus difficiles, tandis que les frais progressent ce qui occasionne une nouvelle hausse. Nous cotons 64 à 75 francs pour 1<sup>er</sup> Algérie, suivant degré et qualité.
Alcools. — Pas d'alcools de fruits. Pour les emplois privilégiés on cote : de 260 à 275 fr. les 90°.

BESTIAUX

LYON-VAISE
Lundi 29 janvier.
Porcs. — Amenés : 1.032; renvoyés : 0. — Bien que nous ayons eu 900 porcs de moins que lundi dernier, les cours n'ont indiqué aucun changement sur ceux pratiqués jeudi. On payait la première qualité 1,27 à 1,30; la seconde 1,25; la troisième 1,20 à 1,22 le demi-kilo.

Mardi 30 janvier.
Bœufs. — Amenés : 1.450; entrés aux abattoirs : 232; au total : 1.381.
Nous avions 145 bœufs de plus qu'il y a huit jours; cette augmentation a rendu les affaires plus calmes et pour se débarrasser complètement, les vendeurs ont dû accorder des concessions. La marchandise est assez variée et c'est toujours le Charollais et le Bourbonnais qui dominent. Les bœufs limousins figurent pour un certain nombre, les bonnes qualités tiennent toujours leur prix; néanmoins l'accroissement des arrivages a déterminé un peu de baisse sur les cours.

On cotait le demi-kilo poids mort : première qualité de 1,40 à 1,43; deuxième qualité de 1,25 à 1,30; troisième qualité de 1,03 à 1,15.
Au poids vif, on payait : première qualité de 0,70 à 0,76; deuxième qualité de 0,60 à 0,65; troisième qualité de 0,45 à 0,55.

Veaux. — Amenés : 529; entrés aux abattoirs : 118; au total : 647.
Le marché était très modérément approvisionné, une demande active motivée par un temps froid a donné au marché une tendance très ferme qui se traduit par une hausse de 3 à 6 centimes par livre sur les cours pratiqués il y a huit jours.

On cotait : première qualité de 1,05 à 1,13; deuxième qualité de 1 à 1,05; troisième qualité de 0,91 à 0,95.
Moutons. — Amenés : 289; entrés aux abattoirs : 1.148; au total : 1.437.
Notre marché aux moutons devient de plus en plus peu important, par suite du manque de marchandise et ajoutons aussi des acheteurs, c'est ainsi que les moutons amenés ont eu de la peine à trouver preneurs aux cours suivants :

On cotait : première qualité de 1,85 à 1,90; deuxième qualité de 1,65 à 1,75; troisième qualité de 1,50 à 1,55.
Jeudi 1<sup>er</sup> février.
Moutons. — Amenés : 211. Renvoyés : 0. Notre marché qui est toujours peu approvisionné a été assez animé et les prix ont conservé toute leur fermeté. On payait les premiers choix 1,84 à 1,90; les seconds 1,68; les troisièmes 1,50 à 1,57 le demi kilo.

Porcs. — Amenés : 238. Renvoyés : 80. Malgré un apport modeste, les transactions ont manqué d'activité ce qui a occasionné un léger recul. On payait la première qualité 1,25 à 1,28; la seconde 1,23; la troisième 1,15 à 1,17 le demi kilo.
Vendredi 2 février.
Bœufs. — Amenés : 641; entrés aux abattoirs : 196; au total : 377.
L'apport de ce jour est sensiblement le même que celui de la semaine dernière, on comptait seulement 20 têtes en plus; les transactions n'ont pas présenté plus d'activité que la semaine précédente, la demande était calme, la vente a manqué d'animation. Il faut attribuer cela au cours élevé demandé par les vendeurs, malgré cela les prix payés se sont pratiqués sans grand changement appréciable sur ceux payés précédemment.

On cotait le demi-kilo poids mort : première qualité de 1,35 à 1,40; deuxième qualité 1,22 à 1,30; troisième qualité 1 à 1,15.
Au poids vif on payait : première qualité de 0,70 à 0,75; deuxième qualité de 0,58 à 0,65; troisième qualité de 0,44 à 0,50.

Veaux. — Amenés : 537; entrés aux abattoirs : 94; au total : 631.
Nous avions aujourd'hui 294 veaux de moins que la semaine dernière, les transactions se sont faites facilement; en ce qui concerne les cours, c'est toujours la fermeté qui règne, nous pouvons même dire avec une tendance à la hausse.

On cotait : première qualité de 1,40 à 1,43; deuxième qualité de 0,95 à 1,05; troisième qualité de 0,82 à 0,90.

PARIS-LA VILLETTE

Lundi 29 janvier.
Bœufs. .... 2238 2142 286 276 254
Vaches. .... 2153 2098 286 274 252
Taureaux. .... 336 339 262 252 237
Veaux. .... 1140 1130 390 380 290
Moutons. .... 10956 10956 416 370 324
Pores. .... 3219 3219 364 340 314

Jeudi 1<sup>er</sup> février.
Bœufs. .... 1999 1389 276 268 249
Vaches. .... 1075 961 278 266 247
Taureaux. .... 264 214 254 244 236
Veaux. .... 952 952 380 320 280
Moutons. .... 8461 8461 390 360 310
Pores. .... 1451 1451 382 364 312

Vente calme sauf pour les pores.

MARSEILLE

31 janvier.
Moutons. — Amenés : 5412 moutons et brebis du pays. Nous avions 1252 têtes de plus que le marché précédent. Ce supplément de marchandise n'a pas réussi à faire baisser les cours qui se sont maintenus. On cotait les moutons de 1<sup>re</sup> qualité de 350 à 360 fr.; de 2<sup>e</sup> qualité de 320 à 335 fr.; de 3<sup>e</sup> qualité de 335 à 340 fr. et de 2<sup>e</sup> qualité de 320 à 325 fr.
Vente active.

Bœufs. — Amenés : 256 bœufs et 73 vaches du pays. Nous avions 69 têtes de plus que mercredi dernier. Grâce à cette affluence de marchandises les cours ont subi une baisse de 5 francs les 100 kilos. On payait les bœufs gris de 255 à 265 francs; les vaches laitières de 250 à 260 francs et de montagne de 245 à 250 fr.
Vente calme. Renvoi néant.

AVIGNON

30 janvier.
On a vendu : bœufs, 153, de 240 à 275 francs; vaches, 192, de 220 à 250 fr. les 4 quartiers; veaux, 76, de 185 à 200 fr. sur pied; moutons, 85, de 300 à 325 fr.; agneaux, 49, de 290 à 325 fr.; cochons, 17, de 350 à 360 fr. viande nette; petits cochons, 26, de 50 à 70 fr. la pièce. On cote sur pied : cochons, de 250 à 270 fr.; agneaux, de 175 à 190 fr. les 100 kilos.

BOURG

31 janvier.
On a vendu les veaux de 155 à 190 fr. les 100 kilos sur pied. Vente calme, peu d'acheteurs.

BOURGOIN

1<sup>er</sup> février.
Bonne vente sur toutes les marchandises en détail.
On a vendu : taureaux de 550 à 680 fr. pièce; génisses de 350 à 480; moutons, de 350, 320 et 280 fr.; veaux de 225, 210 à 180 fr.; pores offre de la charcuterie de 245 à 260 francs.

CLUNY

31 janvier.
On a vendu : bœufs gras 140 fr. les 100 kilos; bœufs de trait 1.800 à 2.000 fr. la paire; taureaux 600 à 750 fr. pièce; vaches grasses première qualité 130 à 135 fr. les 100 kilos; vaches maigres 500 à 650 fr. pièce; veaux 200 à 220 fr. les 100 kilos; moutons 115 à 130 fr.; porcs gras 140 fr.; laitons 60 à 70 fr. pièce. Petite foire. Les transactions ont été peu nombreuses par contre le marché a été très actif.

DIJON

27 janvier.
On cote : blé, taxé; seigle, manque; avoine taxée; avoine noire et grise, taxées; orge de brasserie taxée.
Farines taxées.
Le blé est réquisitionné et ne peut sortir du département. Les autres denrées étant taxées, jusqu'à nouvel ordre aucune cote ne sera établie, puisqu'elle ne présente, dans ses conditions, aucun intérêt.

MONTLUÇON

28 janvier.
Prix de la viande : bœuf première qualité, 3 fr.; 2<sup>e</sup> qualité, 2,80; vache, première qualité, 2,80; 2<sup>e</sup> qualité, 2,50; veau, première qualité, 3,50; 2<sup>e</sup> qualité, 3 fr.; mouton première qualité, 3,70; 2<sup>e</sup> qualité, 3,50; cochon, première et deuxième qualités, 4,20.
Veaux amenés, 3; vendus, 3. — Prix de l'unité, 150 à 190 fr.; prix du kilo sur pied, 1,90 à 2 fr.

RANCY

29 janvier.
On a vendu : 56 bœufs 135 à 145 fr.; 32 vaches de 125 à 140 fr.; 4 taureaux de 122 à 128 fr.; 151 moutons de 205 à 230 fr.; 90 veaux de 118 à 128 fr.; 211 pores de 195 à 198 francs.

DIJON

1<sup>er</sup> février.
On a vendu : moutons, 3,40, 3,10, et 2,80; veaux, 2,03, 2 fr. et 1,92; pores 2,76, 2,74 et 2,72 poids vif.

NIMES

31 janvier.
Marché suffisamment approvisionné.
On a vendu : Bœufs, 2,25, 2,45 et 2 fr.; vaches, 2,50, 2,30 et 1,60; moutons, 3,90, 3,35 et 2,90; brebis, 3,30, 3 fr. et 2,25 poids mort. Agneaux, 2 fr., 1,80 et 1,60; veaux, 1,80, 1,65 et 1,50; pores, 2,78, 2,50 et 2,68 poids vif.

Etiquettes et Registres Officiels

En vente à notre Imprimerie, 9, 11, 1 rue Villeroi, à Lyon, les différents modèles d'imprimés imposés par la loi

POUR LA MEUNERIE
Etiquettes farine, Loi 1916, avec feuille métallique :
Par 1.000 le 1.000..... 16 »
Par 2.000 le 1.000..... 13 50
Par 5.000 le 1.000..... 11 »
Par 10.000 le 1.000..... 9 75

Registres Entrées et Sorties des farines format de la page 27 x 13, sur beau papier registre, couverture souple très solide :
De 50 folios ouverts, le registre. 5 50
De 100 — — — — — 9
De 200 — — — — — 13

POUR LA BOULANGERIE
Registre d'achats des farines, modèle doublé
Boulangerie, de 100 pages, avec le texte du décret du 27 juin 1916 :
Le registre ..... 2 75 franco

Commandez vous imprimés à l'Imprimerie L. Godard et C<sup>ie</sup>, 9, 11 et 14, rue Villeroi, Lyon.

SAINDOUX-SALAISÉS

Lyon, 2 février. — Nous ne pouvons que confirmer les renseignements que nous avons donnés la semaine dernière, car rien malheureusement n'est venu les modifier dans un sens meilleur.
On cote la production française : lardis suivant poids 340 à 350; poitrines nouvelles 390 à 395; graisse pur porc, 360; pannes fraiches 360; saucissons de Lyon 800; de ménage 625; Arles rosettes 700; jambons frigorifiés, 450 les 100 kilos.

Lyon, 2 février. — On cote à la Halle des Cordeliers : saucissons de pores de 5,50 à 7 fr.; épaules 3,80 à 4 fr.; jamb

Ne perdez pas votre temps à chercher ce que les PETITES ANNONCES vous trouveront sans autre peine que celle de faire connaître au grand public ce que vous désirez obtenir.

TARIF ET CONDITIONS

Sous cette rubrique, nos abonnés et lecteurs de rubrique, de vendre ou d'acheter quelconque, du matériel neuf ou d'occasion, de trouver un employé sérieux, un associé, un commanditaire, de même que ceux à la recherche d'une situation pour eux ou un tiers auquel s'intéressent, pourront faire paraître des annonces aux conditions suivantes :

MATERIEL NEUF ET D'OCCASION

VENDRE presse haute densité marque A. C. L. M. A. S'adresser Bregal, fourrages, Montauban.

VENDRE ou à LOUER

à VENDRE beau moulin, bien situé, 120 quintaux par 24 heures, actionné par turbines hydrauliques alimentées par la rivière L. Cher. Débit régularisé par important barrage produisant l'énergie électrique. S'adr. au journal n° 681.

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE HOMME, nationalité suisse, ayant visité l'école agricole, cherche place dans un grand domaine. Offres à Fuess Bogève, Boège (Haute-Savoie).

OFFRES DE MARCHANDISES

100.000 kil. longs de chêne écorcé de 1 1/2 à 8 m. de long, 2 fr. 75 les 100 kil. par car forêt, celle-ci se trouve à 2 km. de la gare de Bobin-s-Lignon (Loire). S'adres. Journal 250.

POINTES françaises, têtes lisses, 10.000 kg. dans les grandeurs suivantes 16/40, 16/50 17/60, 185 fr. les 100 kil, sur wagon départ Bourg. S'adr. Journal n° 2.500.

VENTE aux journaux cours de terre

à vendre sacs à sel; bon état. Contre-avance 50 kilos, à vendre 0 fr. 50. Ecrire François, Bureau du Journal 56.

QUIS ACHETEUR foin, paille et luzerne

à VENDRE ou à LOUER à REMETTRE banlieue de Besançon, vente à l'herbe, bonne boulangerie, forte vente sous, issues, grains et fourrages à la maison, bon prix. Très pressé. S'adresser au bureau du journal pour renseignements. Bénéf. net 7.000 fr.; prix 10.000 francs

DEMANDES D'ACHATS

COMMERCE acheteurs de pommes de terre de consommation et semences, des départements de : Sarthe, Mayenne, Creuse, Loire. Quantité illimitée. Donner prix wagon départ n° 25 Bureau Journal.

QUIS ACHETEUR foin, paille et luzerne

à VENDRE ou à LOUER à CEDER pour se retirer des affaires, im- portant commerce de grains, grains, farines. S'adr. Bureau du Journal 62.

DEMANDES D'EMPLOIS

REPRESENTATION COMMERCIALE alimentaire, titon générale, droguerie, produits chimiques. A. Lecanu, représentant, Le Havre.

VOYAGEUR faisant la Suisse depuis 10 ans

à CEDER cause décès, boucherie 1<sup>er</sup> ordre. Pour renseignements, écrire à Mme Vve Burel, 20 pl. Didier, Langres (Haute-Marne).

DEMANDES D'EMPLOIS

à CEDER pour se retirer des affaires, im- portant commerce de grains, grains, farines. S'adr. Bureau du Journal 62.

REPRESENTATION COMMERCIALE alimentaire

VOYAGEUR faisant la Suisse depuis 10 ans, je cherche représentation maison vins fins, liquors de marque et spiritueux. Adresser offres bureau du journal 44.

NOUVELLES MACHINES DE MEUNERIE. BROSSES A SONS, BROSSES A BLE. G. & A. CISSON Frères & C<sup>ie</sup> CONSTRUCTEURS à CHATEAUROUX (Indre). EXTRACTION DÉTACHEURS. MAISON FONDÉE en 1843. BLUTERIE HÉLICOÏDE A MOUVEMENT RELATIF.

GRANDE SOCIÉTÉ MEULIÈRE. DUPETY, ORSEL & C<sup>ie</sup> LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE. Acquéreurs de la Nouvelle Société meunière VERNET & C<sup>ie</sup>. FABRIQUE DE MEULES à MOULINS. SPÉCIALITÉ POUR MATIÈRES DURES.

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LA MEUNERIE. CHARLAS & BROCCAS. Quai Saint-Vincent, 81 - LYON. SOIES à bluter, TOILES métalliques, MEULES de Moulin, HUILES MINÉRALES POUR LE GRAISSAGE.

BUREAU DES DOMAINES DE LYON

Le Mercredi 7 février 1917, à 2 heures et demie du soir, au Centre de l'Angeage de Lyon, rue Louis-Guérin, 105.

Vente aux Enchères Publiques

DE Déchets de Cuir Toile et de Vieux Papiers. 6.000 kilos de déchets de collets et flancs. 150.000 kilos de déchets de cuir à engrais. 3.200 kilos de déchets de toile kaki. 4.470 kilos de vieux papiers.

BUREAU DES DOMAINES DE BESANÇON

Vente aux Enchères Publiques. Le Samedi 10 février 1917 à 10 h. 3/4, au bâtiment du St-Esprit, place Paris, à Besançon.

20 Mulets Réformés

Le Lundi 5 février 1917, il sera procédé à la vente aux enchères de 20 Mulets Réformés.

BUREAU DES DOMAINES DE LA SEINE

Le 10 février 1917, à 2 heures, faubourg Saint-Martin 160, à Paris.

Vente aux Enchères Publiques

de 110.000 kilos de déchets de peau de mouton jaune et noir glacé, visibles 5 jours avant.

BUREAU DES DOMAINES DE LA SEINE

Le 15 février 1917, à 2 heures, à la manutention militaire Desilly, à Paris.

Vente aux Enchères Publiques

de 800 quintaux de farine industrielle, visibles 5 jours avant au moulin de Jovel.

BUREAU DES DOMAINES DE BESANÇON

Vente aux Enchères Publiques. Le Samedi 10 février 1917 à 10 h. 3/4, au bâtiment du St-Esprit, place Paris, à Besançon.

Effets d'habillement hors d'usage

non démontés : 472 vareuses et 276 pantalons en drap civil. 13 vareuses et 810 pantalons en velours.

Etude de M<sup>re</sup> STRARBACH, notaire à Valay (Haute-Saône)

A VENDRE A L'AMIABLE Une Grande Maison

pour cause de décès sise à Valay, où M. Charno-Poisson exploitait le commerce des grains, pailles et fourrages.

COMMERCE DE VEUX

EXPÉDITIONS. MARIUS HILAIRE. Boulevard Landos, LANGOSNE (Lozère).

Commerce, Industrie, Agriculture ADRESSES RECOMMANDÉES

- CAOUTCHOUCS: ALCAN et Cie, 75, rue Saint-Lazare, Paris caoutchoucs bruts et gutta-parcha. CONTENTIEUX-TRANSPORTS: Maurice WERNERT, 56, cours Morand, Lyon. CAFES POIVRES: Joseph DANON et C<sup>ie</sup> importateurs, Le Havre. CONTRIBUTIONS: Paul VILLARD et C<sup>ie</sup>, 33, rue Victor-Hugo, Lyon. DENREES DIVERSES: Légumes secs, conserves, produits chimiques, savons et tous produits alimentaires. FROMAGES: KRAUER et PELISSIER, 14, 15, 16, quai de Rive-Neuve, Marseille. VINS ET SPIRITUEUX: MADON E. et F., courtiers à Marseille.

Cours des Caoutchoucs, Chiffons, Métaux, Papiers, Poils, CRINS, OS, CORNES, DÉCHETS DIVERS, ETC.

Table with multiple columns listing prices for various commodities like Caoutchoucs, Chiffons, Métaux, Papiers, Poils, Crins, Os, Cornes, Déchets divers, etc. Includes sub-sections for Caoutchoucs, Chiffons, Métaux, Papiers, Poils, Crins, Os, Cornes, Déchets divers, and Soies de porcs.

CAMP DE LA VALBONNE COMMISSION DES ORDINAIRES

Viande Fraiche

Le Samedi 3 mars 1917, à 9 h. 1/2, adjudication de la fourniture pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1917.

CAMP DE LA VALBONNE COMMISSION DES ORDINAIRES

Epicerie et Légumes Frais

Le Jeudi 15 mars 1917 à 9 h. 1/2, adjudication de la fourniture pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1917.

FABRICATION FRANÇAISE PRISON HÉLICOÏDALE "IDÉAL"

Abel BOBLET, Ingénieur, LYON. Téléphone 67-19. 87, Cours Vitton. Agents sérieux sont demandés.

Saindoux et Salaisons

G. BRISSEY, Aîné, 26, rue Amélie-Bonnet LYON. BOYAUX SALÉS.

QUI ACHÈTE CHER EN GROS. PAYS COMPARTANT. CLAMBAUD.

LE FIGARO

Dix centimes le N° 9. toute la France. Abonn. : 3 m. 9 fr., 6 m. 18 fr., un an, 34 fr. Rédacteurs en chefs : M. A. Capus, de l'Académie Française; M. Robert de Flers.

UN VITICULTEUR

Table listing wine prices: A L'HECTO NU. COTEAU 1<sup>er</sup> choix 1916, COTEAU 2<sup>e</sup> choix 1916, Vin blanc de table 1916.

TAILLEUR

ANGE BALLESTEROS. COUTURIER. 26, rue de la Liberté, 60 LYON.

Cuirs et Peaux en Poils

VERJUS FRÈRES. 47, Chemin du Pré-Gaudry, 47. LYON.

L'Union de la Boucherie lyonnaise

ACHÈTE toutes les Qualités et Quantités de SUIFS. REGLEMENT IMMÉDIAT. 33, Avenue de l'Abattoir - LYON-VAISE.